

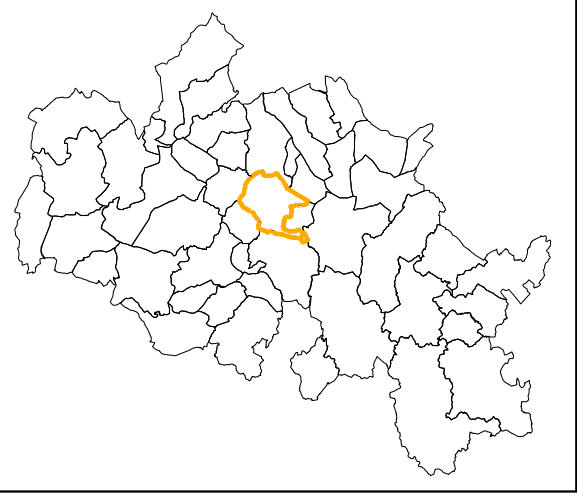
Communauté de Communes  
AVALLOŒ-VÉZELAY-MORVAN

VAULT-DE-LUGNY

PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL

Réglement - Partie graphique

Plan de zonage général



Élaboration prescrite par délibération du Conseil Communautaire le : 16 décembre 2015

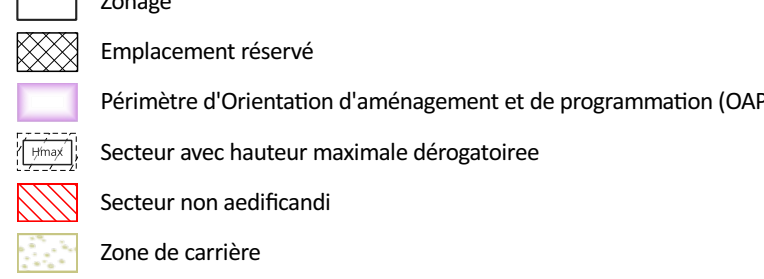
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire le : 12 avril 2021

Dernière évolution approuvée par délib. du C. Communautaire le : 2 mars 2026  
- Modification simplifiée n° 4 -

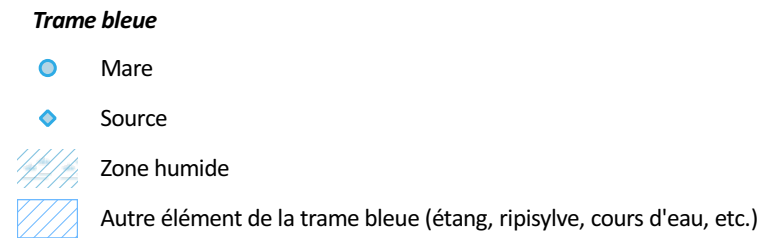
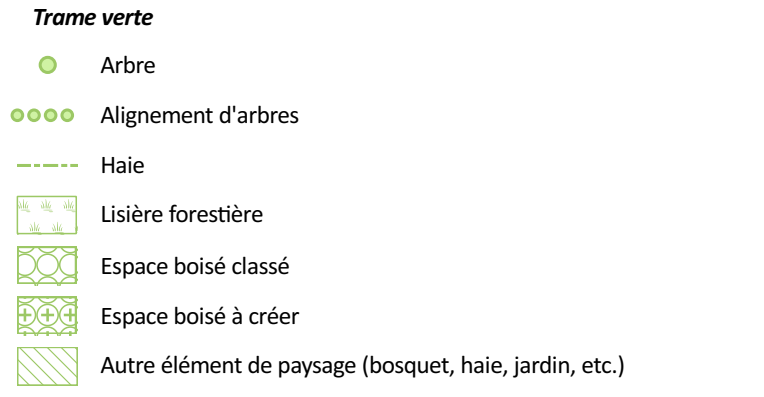
Plan au 1:7 000

Légende

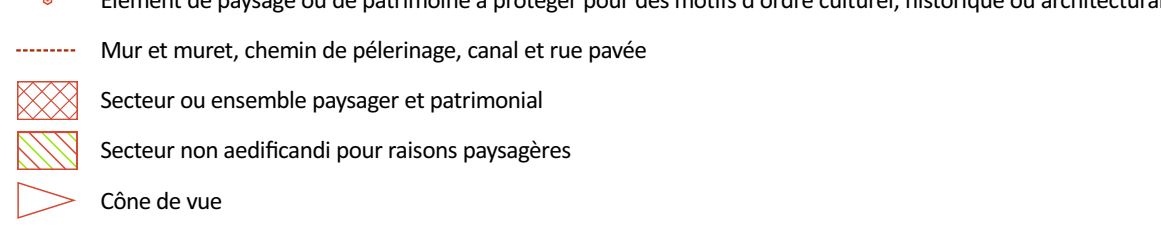
NB : les plans des PPRn et autres servitudes sont annexés au PLU



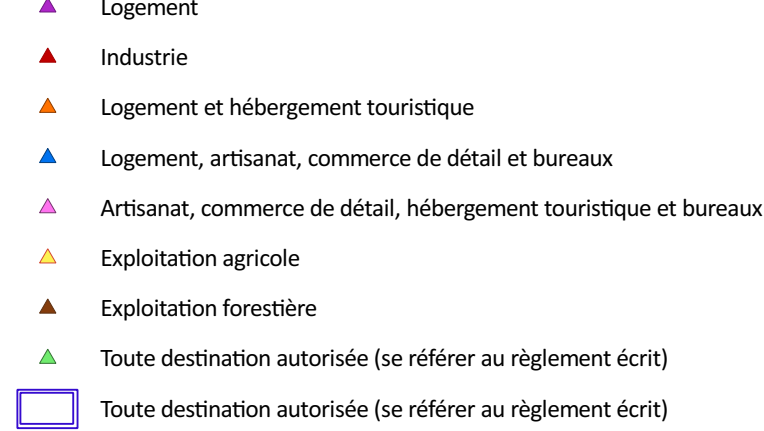
Éléments de la trame verte et bleue à protéger pour des motifs d'ordre écologique



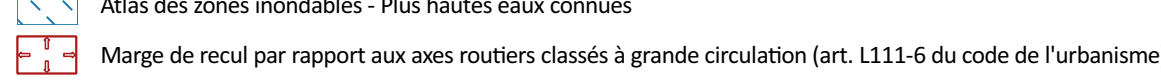
Éléments patrimoniaux et paysagers remarquables à protéger



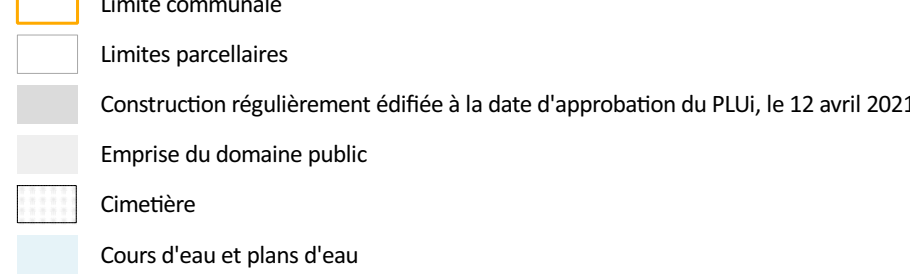
Bâtiment ou secteur où les bâtiments sont susceptibles de changer de destination, vers :



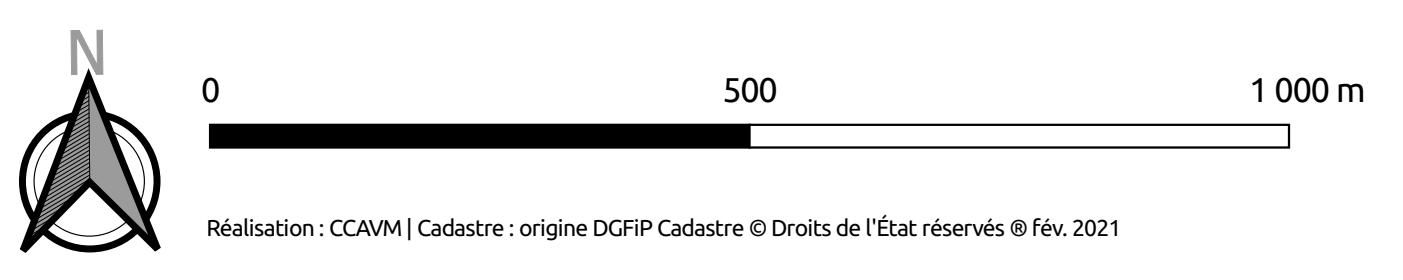
Éléments portés à connaissance à titre informatif



Fond de plan



| N° | Description de l'emplacement réservé     | Bénéficiaire | Surface en m² |
|----|------------------------------------------|--------------|---------------|
| 62 | Agrandissement de la station d'épuration | Commune      | 5905          |



Zones urbaines (U)

- UA(a,m,v) Centres anciens et hameaux denses (de l'Avallonnais, du Morvan ou du Vézelien)
- UB(a,m,v) Faubourgs et secteurs récents des centres et des hameaux (de l'Avallonnais, du Morvan ou du Vézelien)
- UBar Sous-secteur de reconstitution urbaine le long de la RD606, propre à la ville d'Avallon
- UA,B(a,m,v) Sous-secteur de jardin
- UE[1,2,3,4,5] Sites écomorphiques
- UED - sous-secteur spécifique à l'ISDND de Sauvigny-le-Bols
- UEH - sous-secteur spécifique à l'activité hôtelière et de restauration
- UEP - sous-secteur spécifique aux installations nécessaires à l'exploitation du réseau autoroutier
- UP Équipements d'intérêt collectif et services publics
- UT Jardins-terrasses d'Avallon

Zones à urbaniser (AU)

- 1AU(a,m,v) Zones d'urbanisation future à vocation mixte (de l'Avallonnais, du Morvan ou du Vézelien)
- 1AU(4,5,a) Zones d'urbanisation future à vocation d'activité économique et d'équipements collectifs
- 2AUb Zones d'urbanisation future à vocation mixte nécessitant une modification ou révision du PLU
- 2AUc Zones d'urbanisation future à vocation d'activité économique et d'équipements collectifs nécessitant une modification ou révision du PLU

Zone agricole (A)

- A Zone agricole
- Ac(a,m,v) - secteur autorisant les constructions nécessaires à l'activité agricole
- Ap - secteur autorisant les équipements d'intérêt collectif et les services publics
- As(a,m,v) - secteur ayant vocation à accueillir des constructions autres qu'agricoles

Zone naturelle et forestière (N)

- N Zone naturelle et forestière
- Nc(a,m,v) - secteur autorisant les constructions nécessaires à l'activité agricole ou forestière
- Nd - secteur spécifique à l'ISDND de Sauvigny-le-Bols
- Np - secteur autorisant les équipements d'intérêt collectif et les services publics
- Ns(a,m,v) - secteur ayant vocation à accueillir des constructions autres qu'agricoles ou forestières
- Nt - secteur spécifique aux jardins-terrasses d'Avallon
- Nx - secteur spécifique aux aires d'accueil des gens du voyage et de grand passage